

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales, des  
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de  
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle  
des communications des membres du Gouvernement et  
des Dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

26 SEPTEMBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Menaces proférées à l'encontre de certaines de nos écoles par une mouvance proche du pouvoir en place en Turquie».....	3
1.2	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Risque de mise en œuvre provisoire du CETA».....	4
1.3	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Appel des organisations patronales pour ratifier le CETA».....	4
1.4	Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Évolution de la situation en République démocratique du Congo» .....	6
1.5	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mission du ministre-président au Vietnam».....	8
1.6	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Visite officielle au Vietnam» .....	8
1.7	Question de M. Alain Onkelinx à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «État de droit en Pologne».....	10
1.8	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Question du financement du Pacte d'excellence (PE)».....	11
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>13</b>

**Présidence de M. Jacques Brotchi, président**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h20*

**M. le Président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales (Article 81 du règlement)**

**1.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Menaces proférées à l'encontre de certaines de nos écoles par une mouvance proche du pouvoir en place en Turquie»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas la première fois que j'évoque les liens qui nous unissent à la Turquie et, plus particulièrement, les démarches que vous entreprenez pour veiller au respect des libertés dans ce pays. Nous avons eu connaissance par les médias de la tentative d'un coup d'État à Ankara et Istanbul le 16 juillet dernier. Depuis lors, la chasse aux opposants a été lancée et frappe la presse, l'armée, la justice et l'enseignement. Ce climat délétère a traversé les frontières jusqu'à s'immiscer dans notre propre pays, du côté tant flamand que francophone! Il existe en effet, sur notre territoire, des écoles considérées comme proches du mouvement Gülen, cet intellectuel musulman turc accusé par M. Erdogan d'avoir fomenté le coup d'État. Une campagne d'intimidation aurait été menée par des proches du pouvoir en place à Ankara afin de vider ces établissements de leurs élèves d'origine turque. Plusieurs parents auraient été menacés par téléphone et via internet.

En tant que chef du gouvernement des francophones et responsable de ses relations internationales, j'aimerais tout d'abord vérifier la véracité de ces faits. S'ils sont avérés, qu'avez-vous entrepris pour préserver nos écoles et les personnes qui les fréquentent de tels agissements? Avez-vous pris des contacts avec les autorités politiques et/ou judiciaires de notre pays pour identifier, et le cas échéant sanctionner, ces personnes qui bafouent les lois de notre pays? Je sais que M. Bourgeois, ministre-président de la Communauté flamande, a pris de telles initiatives. Enfin, comment se portent les relations diplomatiques entre nos deux entités depuis les événements de cet été?

Parmi nos compétences, il y a l'enseignement supérieur, en particulier les échanges d'étudiants, mais aussi de personnels académiques et scientifiques. J'ai appris par une dépêche que le YÖK –

Conseil de l'enseignement supérieur turc – avait interdit les missions à l'étranger pour ses universitaires. Des départs sont-ils à déplorer dans nos établissements? Des mesures similaires ont-elles été prises à l'égard de nos ressortissants en Turquie?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – J'ai exprimé mon trouble dès que la presse a fait état des éléments auxquels vous venez de faire référence et qui portent sur des écoles présentées comme proches du mouvement Gülen. J'ai dit et je répète aujourd'hui mes inquiétudes devant les possibles retombées de la crise politique turque dans notre pays. Cela étant, malgré les pressions diverses ou les rumeurs de fermeture relayées par les réseaux sociaux, les services de la ministre de l'Enseignement obligatoire n'ont à ce jour reçu aucune plainte à ce sujet. En conséquence de quoi et sous vérification de ce qui se peut se passer à l'avenir, nous n'avons pas engagé d'action.

Concernant nos relations bilatérales avec la Turquie, j'ai écrit dès le mois d'août à son ambassadeur en Belgique pour lui faire part de mes craintes quant au sort des universitaires et des journalistes dans le contexte sécuritaire qui a suivi le coup d'État manqué. Ce n'est cependant pas le moment de remettre en cause de manière générale ces accords qui nous lient à la Turquie car ce sont eux qui permettent de soutenir précisément l'affirmation concrète des principes de liberté, de respect et de tolérance. Le respect des valeurs fondamentales n'en est pas pour autant moins important. La Turquie qui est un pays membre du Conseil de l'Europe et qui a des devoirs à cet égard, doit le savoir. J'ai donc également interpellé le ministre fédéral des Affaires étrangères pour qu'il porte cette question sur le plan du Conseil de l'Union européenne.

Les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération ont essentiellement développé des partenariats de mobilité avec des établissements turcs dans le cadre du programme *Erasmus plus*. Sur la base des statistiques disponibles au niveau de l'AEF Europe, l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, il apparaît que la mobilité entrante concerne une centaine d'étudiants turcs et qu'une soixantaine d'étudiants de Wallonie et de Bruxelles effectuent annuellement un séjour en Turquie.

Face aux attaques terroristes, nos universités ont dans un premier temps souhaité maintenir les possibilités de mobilité vers la Turquie tout en offrant des alternatives aux étudiants qui ne souhaiteraient pas s'y rendre. Face aux actions prises par le gouvernement turc, les établissements d'enseignement supérieur ont, de leur côté, unanimement exprimé un soutien à la communauté académique et scientifique et ont, *a fortiori*, condamné les actes menaçant la liberté académique.

Dans ce contexte, certaines universités – l'UCL et l'Université Saint-Louis à Bruxelles –

ont réévalué leur position quant à l'organisation des mobilités vers la Turquie. Estimant que les arrestations de membres de la Communauté académique auraient un impact négatif sur la qualité des échanges, ces universités ont décidé de suspendre leurs partenariats de mobilité. À ma connaissance, les autres universités et les autres établissements d'enseignement supérieur ont maintenu jusqu'à ce jour ces partenariats.

L'Association européenne des universités a convié le YÖK à une réunion à Bruxelles le 6 septembre. Cette Association a effectivement indiqué au Conseil de l'enseignement supérieur turc que la majorité des doyens qui avaient été suspendus de leurs fonctions avaient été réinvestis. En revanche, il semble que l'interdiction de déplacement à l'étranger de la Communauté académique et scientifique turque reste quant à elle d'application. La période estivale étant peu propice à la mobilité des représentants d'établissements supérieurs, il est à ce jour difficile d'évaluer les effets concrets de la situation politique et sécuritaire en Turquie. Nous restons donc extrêmement attentifs à ce qui se passe et nous analyserons l'évolution de la situation en fonction des différents éléments.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Selon vos dires, il n'y a pas eu de plainte enregistrée émanant de parents ou d'acteurs du monde scolaire puisqu'on peut imaginer des enseignants exprimer des plaintes ou relayer la pression anormale à leur égard. Je me réjouis de ce constat, mais cela amène d'autres questions. Il y a tellement de choses qui ont été colportées sur les réseaux sociaux à ce propos qu'une mise au point rapide apparaît nécessaire.

Ensuite, je savais que l'UCL et l'Université Saint-Louis avaient temporairement mis fin aux projets *Erasmus* pour cette année-ci. Cependant, je m'étonne que les Affaires étrangères et le ministre qui en a la charge aient maintenu la possibilité pour l'ensemble du monde étudiant et académique de continuer ses travaux en Turquie sans aucune forme de mise en garde. D'après ce que j'ai compris, le feu vert est total en matière de mobilité.

Enfin, je vous soutiens à 100 % à propos de l'accord de coopération qui nous lie à la Turquie sur le plan culturel. Lorsqu'on évoque le domaine culturel, cela sous-tend des enjeux liés à la liberté de la presse et de type académique. Cet accord de coopération doit aboutir, d'une façon ou d'une autre. On sait que les autorités d'Ankara ne l'ont pas encore ratifié, mais je vous enjoins de faire en sorte que nous puissions bénéficier de cet accord de coopération. Il s'agit en effet de la seule voie officielle permettant de renforcer les liens et de valoriser les principes fondamentaux de liberté auxquels nous sommes particulièrement attachés.

### 1.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président,

intitulée «**Risque de mise en œuvre provisoire du CETA**»

### 1.3 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «**Appel des organisations patronales pour ratifier le CETA**»

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Monsieur le Ministre-Président, dans notre résolution adoptée le 4 mai dernier, notre parlement vous invitait notamment à demander au gouvernement fédéral de solliciter l'avis de la Cour de justice européenne (CJE) sur la compatibilité de l'accord avec les traités européens, sur la base de l'article 218 du traité fondateur de l'Union européenne, le TFUE (traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), afin d'éviter qu'un accord incompatible avec les traités européens ne soit conclu. Il était donc demandé de ne pas procéder à la ratification de cet accord tant que la CJE ne se serait pas prononcée. Une telle démarche a-t-elle bien eu lieu et des suites lui ont-elles été réservées? Dans l'affirmative, avec quel résultat?

Le Comité des représentants permanents s'est réuni le 21 septembre en vue de proposer une mise en œuvre provisoire du traité. En l'absence d'un avis de la CJE sur le traité UE-Singapour – avis attendu de longue date –, cette mise en œuvre provisoire sera toutefois difficilement justifiable. En effet, ce traité est de la compétence exclusive de la Commission européenne.

La mise en œuvre provisoire est-elle possible? Pourrait-elle intervenir avant le vote du Parlement européen?

Une réflexion juridique est en cours à la Commission européenne sur la mise en œuvre partielle des compétences exclusives de la Commission en matière commerciale. Pouvez-vous nous en dire plus? Votre gouvernement et des représentants de Wallonie-Bruxelles International (WBI) sont-ils associés à la définition de ces éventuelles compétences exclusives? Quelles sont les positions qu'ils défendent, d'abord dans la position intrabelge, au sein de la direction générale des Entreprises (DGE), mais aussi dans les discussions avec l'Union européenne? Avec quels résultats à ce jour?

Par notre résolution parlementaire, votre gouvernement a reçu mandat de notifier au gouvernement fédéral son refus de toute mise en œuvre provisoire du CETA. Avez-vous exprimé formellement cette position? Le cas échéant, quelle a été la réponse du gouvernement fédéral?

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger quant au vote de la résolution anti-CETA du Parlement de la Fédération Wallonie-

Bruxelles.

Avec la tenue de la manifestation «STOP TTIP CETA» du mardi 20 septembre, plusieurs associations d'employeurs sont montées au créneau pour soutenir, à l'inverse des opposants au traité, la signature et la ratification du CETA. Parmi ces organisations, on retrouve la Fédération des entreprises de Belgique, l'UNIZO, le Boerenbond, la Fédération des employeurs de la Communauté germanophone, le Voka, la Chambre de Commerce, l'Union des entreprises de Bruxelles et l'Union wallonne des entreprises. Il s'agit d'un panel pour le moins représentatif et influent de l'économie de notre pays. Ces associations sont convaincues que ces accords de libre-échange seront une plus-value pour le développement de notre économie, inciteront à la création d'emplois et favoriseront nos exportations. Selon elles, l'attitude protectionniste dont ont fait preuve la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ne fera qu'isoler de plus en plus notre pays sur l'échiquier économique et commercial international. Elles plaident donc, par la voie de leur communiqué commun, pour que «le CETA soit analysé sur la base de ses mérites propres et non en lien avec d'autres négociations en cours, dont l'éventuel accord TTIP qui n'existe pas à ce stade. Le CETA facilitera et stimulera les échanges commerciaux et d'investissement bilatéraux avec le Canada, tout en garantissant le respect et la protection des normes et standards en vigueur».

Monsieur le Ministre-Président, après la mise à mal de nos relations avec le Canada, votre position risque également de ternir les relations entretenues avec nos fédérations patronales. Comment comptez-vous réagir à ce plaidoyer en faveur du CETA et quelles réponses comptez-vous lui apporter pour maintenir un certain degré de confiance? Un élément de réponse réside peut-être dans un article relayé par l'Agence Belga, intitulé *Les députés wallons réexamineront le CETA, une fois clarifié*. La position catégorique et hostile tenue adoptée par le gouvernement wallon que par celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles semble tout à coup s'adoucir. Êtes-vous dans le même état d'esprit que M. Magnette qui attend la déclaration interprétative pour permettre à la Région wallonne de se repositionner et, par la même occasion, dirai-je, de se ménager une porte de sortie?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je vous remercie de me permettre de revenir sur ces questions. Le 5 juillet, la Commission européenne a publié des propositions de décision visant à signer, à appliquer de manière provisoire et donc à conclure le traité. Cet accord est qualifié d'accord mixte, ce qui était un point affirmé dans la résolution adoptée par notre assemblée. Le fait qu'il s'agisse d'un accord mixte implique que, si le CETA devait être signé, notre parlement en serait saisi et que l'accord n'entrerait en vigueur de manière définitive que lorsqu'il aurait été ratifié par l'ensemble des parlements des vingt-huit États

membres.

Sur le plan belge, ces propositions de décision ont à ce jour fait l'objet de cinq réunions de coordination. Au cours de celles-ci, nos représentants ont indiqué qu'à ce stade, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas en mesure d'octroyer les pleins pouvoirs nécessaires à la signature du CETA par la Belgique.

Le contenu de la résolution adoptée en mai dernier a été évoqué pour étayer ce refus. J'ai également adressé un courrier en ce sens au ministre fédéral des Affaires étrangères à la mi-juillet. En conséquence, au niveau européen, la Belgique a fait part de son incapacité à répondre de manière positive à la proposition de signature du CETA.

Nous avons suivi attentivement les développements intervenus à l'échelon européen sur la question de l'application provisoire. La proposition de compromis de la présidence slovaque prévoit une application provisoire similaire à celle qui avait été prévue pour l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Corée du Sud, accord que notre assemblée a ratifié. Les dispositions relatives à la protection de l'investissement et à l'ICS (*Investment Court System*, système juridictionnel des investissements) ne seraient d'application qu'après ratification de l'accord par tous les parlements des vingt-huit États membres.

La présidence slovaque, sur les conseils du service juridique du Conseil, a veillé à baliser très clairement le champ de cette application provisoire afin de ne pas préjuger des effets de la procédure d'avis pendante devant la Cour de justice de l'Union européenne sur l'accord de libre-échange avec Singapour. Cet avis sera très important puisqu'il porte sur la compétence de la Commission européenne et des États membres à signer et à conclure cet accord de libre-échange. Il ne devrait toutefois pas être rendu avant le début de l'année 2017.

Je voudrais encore dire quelques mots sur le rôle du Parlement européen. L'Union européenne a toujours eu pour habitude, bien qu'elle n'y soit pas juridiquement contrainte, d'attendre le consentement du Parlement européen avant d'appliquer un accord de manière provisoire. La perpétuation de cette pratique dans le cas du CETA fait, à ma connaissance, consensus.

Quant au calendrier, l'objectif de la présidence demeure une approbation des propositions de décision lors de la réunion du comité des représentants permanents du 12 octobre et une adoption par le Conseil Affaires générales le 18. La signature de l'accord par l'État membre aurait lieu le 18 octobre en marge du Conseil Affaires générales ou le 26 octobre en marge de la réunion du Comité des représentants permanents. La signature officielle du CETA entre l'Union européenne et le Canada aurait lieu ensuite, lors du sommet prévu

le 27 octobre.

Madame Potigny, je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur les résultats très contrastés des différentes études réalisées pour déterminer l'impact économique potentiel du traité. *A priori*, le CETA offre des perspectives intéressantes, notamment pour l'accès au marché; je ne le conteste pas. Notons, entre autres, une ouverture sans précédent des marchés publics canadiens, y compris des provinces canadiennes. Cependant, comme la résolution adoptée l'an dernier par ce parlement l'a identifié, certains éléments du CETA nécessitent à tout le moins des clarifications complémentaires. Ce sont tous les éléments, et pas seulement les potentiels et perspectives économiques, au demeurant très difficiles à prédire avec exactitude, qui doivent être pris en considération lorsqu'on évalue un accord de type commercial.

Vous évoquez une détérioration de nos relations avec le Canada. Je réfute cette affirmation. Nos relations avec ce pays sont et – j'en suis certain – demeureront excellentes, sur le plan tant commercial que culturel. Contrairement à ce qui est affirmé, il ne s'agit pas ici de protectionnisme, mais bien de défense de normes, de principes et de valeurs qui nous sont chers. On peut donc constater, sur cette base, que nous maintenons une position ferme, reflétée par la manifestation du 20 septembre dernier, qui a réuni 15 000 personnes à Bruxelles.

L'annonce, par le Canada et l'Allemagne, de leur volonté d'adopter une déclaration interprétative pour clarifier certains pans sensibles de l'accord est, reconnaissons-le, un élément neuf. La commissaire Malmström doit maintenant finaliser cette déclaration interprétative juridiquement contraignante. Ne disposant pas encore de cette déclaration, je ne peux évidemment pas la commenter. Cependant, les éléments que j'ai pu récolter sont intéressants au regard de ceux évoqués dans votre résolution et non encore pris en compte par le projet d'accord. Je pense en particulier à la question des normes sociales et environnementales, au droit des États à réglementer, aux services publics ou à la protection des investissements. Nous aurons donc sans doute l'occasion de revenir sur cet important dossier dès que ces éléments nous seront davantage connus.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Il n'est pas étonnant que les grandes entreprises rappellent leur volonté de signer ce traité mais, comme vous l'avez dit, la manifestation de la semaine dernière a montré une volonté de plus en plus affirmée des citoyens de ne pas l'accepter.

Il est question de renégocier le texte, ce qui nous interpelle, puisqu'on nous a dit qu'il était à prendre ou à laisser. Des amendements – par exemple celui modifiant l'ISDS (*Investor State Dispute Settlements*, règlement des différends entre investisseurs et États) en ICS – en changeraient bien entendu la portée. Soit le débat est

terminé soit il est rouvert, auquel cas d'autres éléments devraient également être modifiés. La déclaration interprétative juridiquement contraignante que vous évoquez aurait également pour effet de changer la portée de l'accord dont, je le rappelle, nous venons d'obtenir la version traduite. Il n'est toutefois pas encore traduit dans toutes les langues et, à ma connaissance, la version française n'est pas encore accessible sur le site de la Commission.

Nous devons veiller à ce que cette proposition de compromis ne permette cette mise en œuvre provisoire à l'instar de ce qui a été fait avec la Corée du Sud. Nous nous opposerons à cette position puisque nous ne connaissons pas l'ampleur du texte qui sera mis en œuvre.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Tout d'abord, je doute que les relations avec le Canada ne soient pas détériorées par la position adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le Parlement wallon. Si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, ce sera certainement le cas ultérieurement. Nous devons être conscients que 80 % du PIB de notre pays viennent des exportations. Tout accord avec le Canada qui nous permettrait d'augmenter ces exportations ne pourrait qu'avoir des effets positifs pour l'ensemble de notre pays.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, vous avez signalé que la déclaration interprétative permet d'apporter des précisions sur des points très concrets comme le droit de légiférer, la protection des services publics, les normes sociales et environnementales et la protection des investissements. Le souhait est de voir annexer cette déclaration interprétative à l'accord conclu avec le Canada, de manière à ce que l'on ne puisse pas donner une autre interprétation au texte par la suite. Dès que cette déclaration interprétative sera disponible dans notre langue nationale, je souhaite que, tant au niveau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au niveau du Parlement wallon, la position vis-à-vis du CETA soit revue.

#### 1.4 Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Évolution de la situation en République démocratique du Congo»

**Mme Véronique Waroux (cdH).** – La tension est montée d'un cran et des morts sont à déplorer en République démocratique du Congo à la suite de la demande de report par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) des élections prévues le 19 décembre prochain. Le motif invoqué est la révision d'un fichier électoral qualifié de pollué lors des dernières élections de 2011 et auquel il manque sept millions de nouveaux électeurs ayant atteint l'âge de la majorité. Cette annonce était malheureusement prévisible

vu les signaux avant-coureurs que nous observions depuis des mois.

Notre pays avait pourtant délivré un message fort en adoptant, à une large majorité, une proposition de résolution à la Chambre en juillet dernier. Nous avons tous en tête la situation tragique dans laquelle s'est retrouvé le Burundi après la réélection de Pierre Nkurunziza en dépit de l'interdiction stipulée par les accords d'Arusha.

Je m'interroge dès lors sur les leviers que vous êtes en mesure d'utiliser, Monsieur le Ministre-Président, pour contribuer à une transition pacifique, en parfaite concertation, bien sûr, avec notre diplomatie et dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays. Quels sont les échos en provenance de notre délégation à Kinshasa? Des violences et des actes de répression vous sont-ils confirmés? Quelle est la teneur des propos échangés avec vos homologues au sein de la Francophonie et quelles sont les intentions de cette institution?

En octobre 2014, la Commission mixte permanente entre nos deux entités s'était accordée sur un programme de travail 2015-2017. Ce projet pourra-t-il être mené à bien, vu la situation? Qu'en est-il, par exemple, des échanges et des collaborations entre nos opérateurs culturels et académiques? Comment intervenons-nous en faveur de la société civile? Enfin, quel est le soutien que vous êtes en mesure d'apporter aux journalistes sur place en vue de favoriser leur sécurité et garantir leur indépendance?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je partage vos inquiétudes sur la détérioration de la situation actuelle en République démocratique du Congo (RDC). Des informations nous sont transmises en continu, en relation étroite avec notre délégué sur place. Le premier bilan est lourd, faisant état de plus de trente morts et de centaines d'arrestations arbitraires. Comme je l'ai également évoqué dans ma réponse en séance d'ouverture des travaux parlementaires ce jeudi, la répression violente de ces manifestations par le pouvoir congolais et les discours incendiaires de certains opposants ont rendu le contexte inacceptable. Mon gouvernement appelle donc les parties au calme et au sens des responsabilités.

La démocratie a été particulièrement malmenée. En effet, au moins quatre sièges des partis politiques de l'opposition ont été incendiés, dont un bureau du principal parti de la majorité. Les choses se passent donc très mal sur le terrain. Par ailleurs, un grand nombre de magasins ont été pillés, des bureaux de police incendiés et des véhicules caillassés. Les violences qui ont marqué Kinshasa ces derniers jours sont particulièrement dures et témoignent du fait que les autorités n'ont pas assumé leur devoir de protection de la population.

J'ai par ailleurs pris contact avec le haut-commissaire aux droits de l'homme pour lui ap-

porter mon soutien politique et matériel en vue de la tenue d'une enquête fondée sur des éléments d'impartialité et de crédibilité, fixant les responsabilités de chacune des parties, dans le cadre juridique congolais, mais aussi au regard du droit international. J'entends également porter le débat au sein de la Francophonie, puisque sa charte est pour le moins claire sur les devoirs et les obligations des États à l'égard des droits de l'homme. En outre, le sommet d'Antananarivo nous donnera bientôt l'occasion d'entendre la RDC sur les violences commises et le calendrier électoral.

Le programme de travail bilatéral 2015-2017 se déroulait jusqu'à présent de manière plus que satisfaisante. À ce stade, il est difficile de se prononcer sur la poursuite de sa mise en œuvre. Il est clair que, si l'instabilité actuelle devait s'étendre, nous devrions forcément mener une réflexion sur ce qui peut se poursuivre et dans quelles conditions. Il est donc encore un peu tôt pour tirer des conclusions.

À propos de l'aide à la société civile, notre programme 2015-2017 prévoit explicitement de soutenir ces actions en appui au futur processus électoral en RDC. C'est dans ce contexte qu'en 2015, Wallonie-Bruxelles International (WBI) a notamment financé le projet *Caravane électorale*, mené par une plate-forme des ONG, Prodes, visant à favoriser une participation efficace de la population au processus électoral local et à la décentralisation. Dans le cadre de l'ouverture des travaux du dialogue national, WBI a apporté un soutien à l'organisation des assises de la société civile. Réunie au sein du forum social congolais, il s'agit du seul espace réunissant, sans distinction, tous les acteurs de la société civile, tels que les ONG, les syndicats, les mouvements de femmes et de jeunes et les associations de base.

Il est clair que les incertitudes qui pèsent sur le processus électoral depuis plus d'un an ne facilitent pas l'identification des besoins et le lancement de projets permettant de satisfaire ces besoins. Néanmoins, la RDC ne peut pas éternellement dévier de la route devant mener à brève échéance à des élections pacifiques et crédibles qui sont inscrites dans le cadre constitutionnel existant.

Les récentes manifestations attestent de la profonde frustration de la population face au retard pris pour l'organisation de ces élections. L'Afrique a engrangé des succès démocratiques ces dernières années. Ils doivent être exemplaires pour tous et pour les Congolais en particulier. Les responsables politiques de la majorité et de l'opposition ont un devoir moral de s'entendre, sans quoi ils devront assumer leur responsabilité dans la déstabilisation de tout un pays fragilisé par ce qu'il est en train de traverser aujourd'hui.

**Mme Véronique Waroux (cdH)**. – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse détaillée. Effectivement, les événements récents

nous montrent que la population n'est plus protégée. Je vous invite à poursuivre ce débat au sein de la Francophonie et à mettre une pression maximale sur le pouvoir en place.

Nous avons vu venir ce report des élections et, parallèlement, nous voyons ce qui se passe au Burundi. Les craintes semblent donc légitimes. WBI doit poursuivre le travail, en garantissant la sécurité des intervenants. Vous parliez de frustration de la population. Il est clair que nous sommes dans un pays qui a pu, sur certains éléments, montrer des exemples.

Ce pays comprend des zones dangereuses. Je pense au Sud-Kivu. On y rencontre déjà d'énormes problèmes d'insécurité. Tout cela risque d'être encore accentué et ceux qui mènent déjà des actions, notamment vis-à-vis des femmes, pourraient encore continuer dans une totale impunité. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre-Président, pour continuer à mettre sous pression le pouvoir en place en RDC.

**1.5 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mission du ministre-président au Vietnam»**

**1.6 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Visite officielle au Vietnam»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, du 13 au 17 septembre dernier, vous vous êtes rendu au Vietnam à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la délégation Wallonie-Bruxelles sur place. Ce fut, j'imagine, l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur pour faire le bilan tout en se projetant dans l'avenir. Depuis les premières coopérations au développement, le Vietnam est devenu un véritable partenaire pour les échanges universitaires et les partenariats culturels, scientifiques, académiques et commerciaux.

Pourriez-vous nous résumer les objectifs poursuivis lors de cette mission? Quelles priorités les deux entités se sont-elles fixées pour les prochaines années? Outre les autorités vietnamiennes, avez-vous pu rencontrer la société civile? Quel est l'avenir de la langue française et de l'investissement dans la Francophonie dans cette région du monde?

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, du 13 au 17 septembre, était organisée une visite officielle au Vietnam avec pour objectifs de souligner le travail de coopération mené depuis vingt ans par la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de renforcer nos relations bilatérales. À cette occasion, vous avez eu l'opportunité de vous entretenir avec de hauts

dirigeants vietnamiens afin de tirer un bilan de nos vingt années de présence dans ce pays, mais surtout d'envisager et de planifier nos futures collaborations. Il semble que l'axe de travail principal ne se focaliserait plus nécessairement sur la coopération au développement, mais prévoirait également la création de partenariats de type culturel, scientifique et économique. Dès lors, pourriez-vous nous dire quelles sont les innovations du programme 2016-2018, dans lequel 18 projets sont conduits? Qu'entend-on par projets de coopération typiques? À la suite de ces entrevues, de nouveaux secteurs d'intérêts communs ont-ils été déterminés? De nouveaux chantiers sont-ils projetés dans les années à venir?

Par ailleurs, une des volontés serait que la délégation Wallonie-Bruxelles joue un rôle plus régional, tout en développant des synergies avec les attachés au commerce, ce qui rejoint le discours du président et du ministre des Affaires étrangères vietnamiens qui invitent les entreprises wallonnes à sonder des opportunités d'investissement. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Enfin, lors d'une visite à Hô Chi Minh-Ville, le président du Comité populaire municipal a signalé qu'il aimerait que la coopération avec notre Fédération soit élargie à d'autres secteurs économiques et que des aides publiques au développement pour la troisième phase du projet de dragage du fleuve Soai Rap dans la mégapole du Sud soient accordées par notre pays. Qu'en est-il et que prévoit-on de faire dans cette région?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – C'est effectivement aussi une visite à l'invitation du ministre des Affaires étrangères Pham Binh Minh. Il s'agit de célébrer, à l'instar de ce qui a été fait pour la Pologne, notre vingtième anniversaire de présence de la délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï et de rappeler les orientations futures de notre coopération. Une dizaine d'experts de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient souhaité être personnellement présents pour me présenter leur projet *in situ*. Lors de cette mission, j'ai pu constater la richesse de notre relation bilatérale et ce, dans des domaines aussi variés que la santé, l'environnement, les biotechnologies, le droit maritime, la sauvegarde du patrimoine ou la culture.

L'image dont bénéficie la Fédération Wallonie-Bruxelles au Vietnam est bien supérieure à son poids réel. La chaleur et la qualité de l'accueil réservé par les autorités l'ont démontré. L'équipe locale de notre délégation a su tisser au fil des années un réseau dense de relations et une connaissance parfaite de nos dossiers bilatéraux. Je dois aussi souligner à cet égard l'excellente organisation logistique de la mission, et en particulier la cérémonie du vingtième anniversaire au Temple de la littérature. L'équipe locale est composée d'un personnel d'exception qui a fait preuve d'une grande disponibilité. Je voudrais également souli-



gner le rôle de l'ambassade de Belgique qui a été extrêmement attentive à nos déplacements et nous a accompagnés dans ce périple.

En vingt ans, le Vietnam est devenu le principal partenaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Asie. Le Vietnam est aujourd'hui une *hub* économique et politique pour toute la région. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs membres du gouvernement et le président de la République du Vietnam Tran Dai Quang. Je retiens de ces entretiens la volonté commune d'encore renforcer cette relation bilatérale, de poursuivre son évolution. Un trait caractéristique de cette évolution que nous avons partagé lors de ces entretiens consiste à intensifier les partenariats universitaires ou culturels qui trouvent un écho favorable sur le plan du développement économique.

Les entretiens avec, d'une part, le président de l'Université nationale de Hanoï et, d'autre part, le président du Comité populaire de Hô Chi Minh-Ville ont été des illustrations parfaites de cette nouvelle impulsion dans les relations bilatérales. En outre, j'ai noté la volonté des autorités vietnamiennes de poursuivre intensément la collaboration autour de la promotion du français. Cette dimension de notre collaboration nous offre des perspectives bilatérales au travers notamment de notre soutien à l'Académie diplomatique du Vietnam, mais également des perspectives multilatérales au travers de notre appartenance commune à la Francophonie.

J'ai déjà eu l'occasion, en décembre 2015, de vous présenter le programme de travail 2016-2018 que nous avons fixé avec le Vietnam. Je ne vais donc pas vous en faire une nouvelle présentation. Par contre, je souhaite mettre en avant deux secteurs prioritaires dont la mise en œuvre sur le terrain passe par des collaborations universitaires et artistiques et par la mise en avant de nos experts. Il s'agit tout d'abord de la santé. Nous avons accompagné la transformation profonde de la société vietnamienne ces vingt dernières années. Un exemple très frappant est notre implication dans la modernisation du système de santé vietnamien soumis à une transition rapide de l'économie, de la démographie et de l'épidémiologie. Le réseau «Médecine de famille» a été constitué, notamment avec notre soutien. Depuis, la médecine de famille a été reconnue officiellement comme discipline médicale au Vietnam et intégrée au cursus médical de base dans toutes les universités. La ministre de la Santé, Mme Nguyen Thi Kim Tien, m'a confirmé son souhait que la santé reste un des axes majeurs de notre coopération bilatérale. Nous allons donc poursuivre notre soutien au développement du système de santé de première ligne dans ce pays, notamment en intégrant d'autres disciplines comme l'infirmerie, la pharmacie, la kinésithérapie ou la santé mentale. J'ai constaté en rencontrant les autorités académiques de l'Université de médecine de Saigon, et en visitant leurs installa-

tions, combien cette collaboration était fructueuse et combien il restait à faire. Des points précis ont été à cet égard mis en exergue par le vice-recteur.

Je me suis également intéressé aux dégâts causés par l'agent orange, cette arme biologique importée des États-Unis et utilisée pendant plus de dix ans durant la guerre du Vietnam. La crise de la dioxine que nous venons de traverser nous a dotés d'une expertise que nous pouvons mettre à la disposition des victimes. Surtout, c'est le drame de ces enfants, victimes d'une guerre qui s'est terminée il y a plus de quarante ans, que j'ai souhaité mettre en lumière. Ce drame est encore très présent aujourd'hui, dans les chairs et les esprits.

Enfin, la coopération culturelle est la base historique de nos relations avec le Vietnam. Nous avons pendant très longtemps soutenu le développement de la culture à travers la mise à disposition d'experts en patrimoine, des formateurs en audiovisuel ou encore en organisant des festivals de musique, de cinéma documentaire, considérant à juste titre que la culture est à la fois un vecteur de développement économique et de développement personnel.

Le projet que j'ai eu l'occasion de visiter à l'Université des Beaux-Arts de Hô Chi Minh-Ville constitue un tournant dans nos relations et marque la voie qu'il faudra emprunter à l'avenir. Il s'agit d'une collaboration culturelle et académique basée sur le métissage des cultures. *La Centrifugeuse* est un projet de coopération bilatérale entre la Belgique et le Vietnam. Il a été lancé en 2016 par des artistes et des pédagogues belges, l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, l'Université des Beaux-Arts de Hô Chi Minh-Ville et la compagnie officielle de danse et de musique traditionnelle Bông Sen. Le projet se propose d'interroger les cultures, leurs diversités, leurs enrichissements réciproques. Le programme s'organise autour de deux pôles: la création et la pédagogie.

Vous constatez comme moi que la Fédération Wallonie-Bruxelles réussit une fois de plus le pari de célébrer le bilan des vingt ans tout en proposant de nouvelles perspectives enthousiasmantes. Rendez-vous donc dans vingt ans pour faire le prochain bilan que j'espère aussi fructueux.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).** – Je vous remercie pour cette réponse exhaustive, Monsieur le Ministre-Président. Il est important que vous puissiez vous rendre sur place à l'occasion de ce genre d'événement, afin de constater par vous-même ce qui est mis en place et, le cas échéant, de tirer des leçons pour ensuite dynamiser les choses et donner une impulsion nouvelle à des relations qui deviennent routinières. En effet, nous n'explorons plus assez de débouchés qui peuvent être intéressants pour la société civile ainsi que pour la société francophone de Belgique en général.

Au-delà des contacts habituels que nous entretenons dans le cadre la Francophonie, nous avons tout intérêt à manifester notre présence et il

y a plusieurs manières de le faire. D'abord, dans le domaine de la coopération, nos chercheurs, universités et artistes apportent leur pierre à l'édifice. Il y a là un réel échange d'expérience, ce qui donne la possibilité à ces derniers de rayonner, de disposer d'expertises nouvelles ou de bénéficier parfois de débouchés sur le plan économique.

Par ailleurs, il est important que nous soyons présents eu égard à l'influence que peut acquérir la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la zone francophone. Une fois encore, c'est en investissant des moyens et en entretenant des relations longues et approfondies en dehors de nos zones traditionnelles de contact que nous acquerrons soutien et influence. Ceux-ci peuvent rejaillir politiquement dans d'autres domaines, notamment par le biais du cadre des relations multilatérales de la Francophonie. Je vous félicite donc de l'état des relations que nous avons avec le Vietnam, ainsi que de la diversification de la coopération qui s'établit avec le pays.

Enfin, au sujet du français en tant que tel, l'une des méthodes pouvant nous aider dans cette quête de l'acquisition ou de l'approfondissement d'influence, consiste à encourager le maintien de la langue française là où elle est extrêmement minoritaire, comme c'est le cas au Vietnam et dans la région du sud-est asiatique.

En effet, il est important, pour eux comme pour nous, d'entretenir des liens avec un pays francophone tel que la Belgique. Nous devons pérenniser cette connaissance du français au-delà du petit monde académique. Si, par le biais de nos écoles et universités et de notre réseau d'enseignement en général voire d'autres opérateurs, nous avons à l'avenir l'occasion de développer l'apprentissage du français et, ce faisant, de tisser des liens, toutes les parties impliquées seront gagnantes. Il nous faut donc investir dans ce domaine.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien noté que, durant ces vingt ans, la coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la société vietnamienne s'est accrue et que les domaines liés à cette coopération sont très variés. Je reviendrai simplement sur les deux secteurs prioritaires que vous avez cités en fin d'intervention: la santé et la culture. Le programme «Médecine de famille» est un bon point de départ, notamment quand il s'agit de prévention. Il en est de même pour la culture. Vous avez parlé d'activités en faveur d'un métissage des cultures. C'est une ouverture à tous.

Enfin, j'insiste sur la promotion de la langue française que j'apprécie particulièrement car la défense de la langue française partout dans le monde est notre combat de chaque jour.

### 1.7 Question de M. Alain Onkelinx à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «État de droit en Pologne»

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Nous avons déjà eu l'occasion de discuter ici d'un certain nombre de mesures prises par le gouvernement polonais, lesquelles mettent profondément en cause le respect d'un socle de valeurs fondamentales inhérentes à l'État de droit. C'est notamment dans ce contexte que nous avons adopté, au sein de cette assemblée, une proposition de résolution relative aux atteintes portées à la liberté des médias publics dans ce pays.

En janvier, la Commission européenne lançait une procédure de «dialogue structuré» avec le gouvernement polonais, la première étape étant l'envoi d'un avis à la Pologne sur l'évolution de l'État de droit dans ce pays. En juillet, la Commission adressait un certain nombre de recommandations à Varsovie, le pays ayant jusqu'au 27 octobre pour s'y conformer. Les débats qui ont eu lieu dernièrement au Parlement européen maintiennent toutefois nos préoccupations et me poussent à revenir sur le sujet. En effet, une nouvelle fois, l'Élu du parti Droit et Justice – deux valeurs largement galvaudées par ce parti – a balayé l'ensemble des critiques qui lui sont adressées et conteste tout droit de regard à la Commission sur les décisions de son pays. Ce mercredi 14 septembre, le Parlement a adopté une résolution qui dénonce une nouvelle fois l'adoption de lois susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux et à la démocratie en Pologne, résolution dont le parti Droit et Justice annonce à nouveau ne pas vouloir tenir compte.

Monsieur le Ministre-Président, compte tenu des derniers éléments connus, quel suivi avez-vous pu, dans l'intervalle, réaliser en fonction des recommandations formulées? Êtes-vous en contact avec vos homologues, au niveau fédéral ou européen, et quelle lecture faites-vous de l'évolution du dossier? Il est fondamental d'affirmer régulièrement nos positions et de saisir tous les moyens à notre disposition pour soutenir nos démocraties, qui sont en danger.

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Tout d'abord, concernant le suivi des recommandations, ma visite officielle du mois de juin dernier, qui portait également sur le vingtième anniversaire de notre présence à travers notre délégation, m'a permis de rencontrer des membres du gouvernement polonais, dont MM. Konrad Szymanski, secrétaire d'État aux Affaires européennes, Jakub Skiba, secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, et Jaroslav Gowin, ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur. Je leur ai exprimé sans ambiguïté ma préoccupation quant à l'État de droit en Pologne. Lors de cette mission, j'ai également pu rencontrer des membres de l'opposition et de la société civile, avec lesquels j'ai également partagé cette inquiétude au sujet de la situation actuelle. Les représentants du KOD, le Comité de défense pour la démocratie, et de la Fondation Helsinki des droits de l'homme, seront d'ailleurs présents à la réception organisée par

notre délégué le 27 septembre.

Concernant mes contacts avec mes homologues, je puis vous dire qu'à l'échelon tant du gouvernement fédéral que du Conseil de l'Union européenne ou de la Commission, tout le monde s'accorde sur la nécessité de suivre attentivement la situation des droits de l'homme en Pologne. Certes, la solidarité au sein du groupe de Visegrád joue en faveur de ce pays, mais elle connaît aussi des fissures et il ne pourra pas indéfiniment se soustraire aux droits et aux valeurs que nous partageons en Europe.

Actuellement, nous observons que le gouvernement polonais campe sur ses positions. Il ne prend pas en considération les recommandations de la Commission européenne. Une troisième loi concernant le tribunal constitutionnel est en préparation. Le mandat de son président actuel arrive à son terme en décembre. Une grande loi sur les médias est également en préparation, mais peu de choses ont filtré à ce sujet jusqu'à présent. Selon les sondages, bien que la population reste très favorable au gouvernement, elle lui est opposée sur la question du tribunal constitutionnel.

En tout état de cause, vis-à-vis du gouvernement polonais, la clé de la négociation demeure au niveau européen. Sur le plan bilatéral, la meilleure réponse est de continuer, comme les autres États membres, à mener des projets de coopération afin, notamment, de soutenir la société civile, comme nous le faisons chaque fois que nous sommes dans une situation compliquée. Cela permet d'éviter que nos partenaires polonais se retrouvent dans une situation d'isolement.

Voilà ce que je souhaitais exprimer ici, avec la même clarté que lorsque j'ai pris la parole devant les autorités polonaises et l'opposition.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Nous ne pouvons effectivement pénaliser l'ensemble de la population polonaise pour des décisions prises au sujet de ses droits. Par ailleurs, alors que la Pologne a signé des textes fondateurs de l'Union européenne concernant des sujets tels que l'État de droit, la démocratie ou les droits de l'homme, elle est en train de bafouer un certain nombre de nos principes.

Nous devons rester extrêmement vigilants. Il est hors de question qu'un pays puisse s'écarter de ce point de la ligne des autres pays qui, eux, continuent à respecter toutes les valeurs qui sont les nôtres et qui fondent réellement l'Union européenne.

#### **1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Question du financement du Pacte d'excellence (PE)»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, j'avoue avoir été quelque peu

surpris par votre interview dite de rentrée, dans laquelle vous faites le point sur l'ensemble des thématiques concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au sujet du Pacte pour un enseignement d'excellence, vous semblez vous éloigner des propos tenus, ces derniers jours, par la ministre de l'Éducation, laquelle parle toujours d'une opération budgétairement neutre. En d'autres termes, elle craint, faute de moyens, ne pas pouvoir concrétiser un certain nombre d'idées, par ailleurs soutenues par l'opposition. Selon vous, les moyens sont suffisants. Où se trouvent-ils? Quelles sont les marges? Quels montants pourront-ils être libérés?

Vous ajoutez que, si nécessaire, vous effectuerez une démarche auprès de l'Union européenne, qui doit comprendre que ces investissements et tout ce travail profiteront aux générations futures. Des garanties auraient-elles été obtenues quant à l'acceptation d'un dérapage budgétaire?

Il s'agit donc de deux discours très différents pour un même gouvernement. Dites-nous tout, Monsieur le Ministre-Président: ce que la ministre de l'Enseignement ignorait et que, visiblement, vous savez?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Dans l'interview que vous évoquez, j'ai soulevé plusieurs éléments. Le problème fondamental de notre enseignement n'est pas son financement, mais son mode d'organisation. Nous avons deux défis à relever. Le premier, c'est celui de l'efficience.

Le deuxième part d'un constat cinglant et indépendant des formations politiques qui gèrent en majorité ce niveau institutionnel: quand on regarde son évolution sur le long terme, on remarque que l'enseignement ne réduit pas les inégalités. Les élèves entrent dans l'enseignement avec des niveaux inégalitaires de connaissances et sociales et en ressortent avec des écarts encore plus grands. Ce constat est le cœur saillant du Pacte d'excellence.

La manière d'organiser les dépenses peut être modifiée par le Pacte à l'intérieur d'une même enveloppe. Lors de réformes structurelles profondes, on ne peut pas tout faire tout de suite, sinon on risque de passer à côté d'objectifs proclamés. Certaines mesures proposées par des acteurs de l'enseignement vont au-delà d'aménagements internes et exigent des moyens supplémentaires. La ministre de l'Enseignement et moi-même les analysons.

Une planification doit définir à court, à moyen et à long termes les mesures que nous allons prendre et la manière de les réaliser pour avoir une vision d'ensemble des plans à mettre en œuvre. Les moyens devront être dégagés. Cette conviction est partagée par le Conseil des ministres. Les investissements dans les infrastructures et le système scolaire sont un prix à payer

pour améliorer notre enseignement, lequel a un impact majeur sur le développement économique. Toutes les études de l'OCDE et de l'Union européenne démontrent le lien intime entre enseignement et création de valeur.

Nous ne voulons pas nous réduire à une approche strictement monétariste, comme notre premier ministre nous y invite. Dans le cadre de nos missions, nous devons faire la promotion des facteurs de redéploiement économique, en priorité desquels l'enseignement est aujourd'hui reconnu. Si l'Europe considère que l'enseignement est devenu le facteur essentiel de nos redéploiements, cette matière grise si précieuse qui ensemence la recherche et permet le développement, elle doit aussi intégrer l'enseignement dans ses plans d'investissement. Voilà la nature du propos que j'ai tenu et qui ne suscite pas de polémique au Conseil des ministres.

Nous avons d'ailleurs voulu commencer à faire, avec le premier ministre, le tour des besoins objectivés des entités fédérées, Régions et Communautés, sur ce plan. Comme vous le savez, quelques jours après avoir exprimé cette vision, à savoir ne pas enfermer le Pacte pour un enseignement d'excellence dans un carcan budgétaire étriqué, le premier ministre avait défini, à travers son Pacte pour les grands investissements, des lignes qui nous donnaient finalement un véhicule et un ancrage pour ce faire. Il estime que plusieurs milliards devront être mobilisés entre 2017 et 2030, pour des projets porteurs pour l'économie et l'emploi dans le pays. Je souscris à cette vision.

Une première rencontre entre le premier ministre et les ministres-présidents a été organisée ce 14 septembre. Je n'y étais pas personnellement car j'étais au Vietnam mais nous étions bien sûr représentés. Je puis vous confirmer que la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait part de ses priorités relatives aux compétences, parmi lesquelles l'enseignement occupe une place centrale.

Cela dit, vous aurez remarqué que nous avons pleinement connaissance des balises budgétaires qui sont les nôtres et nous faisons des efforts pour «rester dans les clous», mais nous estimons aussi que des politiques d'investissement méritent aujourd'hui de sortir du cadre étroit, monétariste, que l'Union européenne s'est imposé, un cadre auquel elle s'attache actuellement à trouver des mesures d'assouplissement.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je me contenterai d'une courte réplique, car nous aurons ce débat lors des discussions relatives au budget. Nous verrons alors si les déclarations de l'un rejoignent celles de l'autre.

Je retiens quand même trois choses. Tout d'abord, le problème n'est pas seulement financier, il est aussi organisationnel. C'est un crédo auquel les libéraux tiennent depuis longtemps et tant mieux si vous pouvez nous rejoindre sur ce point comme vous l'avez dit lors de l'interview.

Encore faut-il trouver des solutions. Le problème n'est pas neuf et le constat n'est pas glorieux. Si cela fonctionnait, cela se saurait!

Ensuite, vous édulcorez la pensée qui était la vôtre dans le journal, à savoir qu'il y a le court, le moyen et le long terme, mais que vous n'avez pas encore fixé ce qui relève de chacun de ces trois termes. Le débat doit donc encore avoir lieu. Cela crée la confusion. On pouvait s'attendre à ce que le débat ait lieu au sujet du Pacte d'excellence. À partir du moment où le contenu est connu, il faut se mettre autour de la table et prendre des décisions puisqu'il s'agit d'une priorité. Après avoir aligné les priorités, il convient de voir comment on peut mobiliser la troisième phase, celle du financement. En l'occurrence, on sent bien que cela n'a pas encore été totalement fait ou, en tout cas, que la vision de l'un n'est pas celle de l'autre. C'est aussi cela la démocratie; tout le monde n'a pas forcément la même vision de l'avenir.

Enfin, il n'y a pas que le concept monétariste. Le cahier budgétaire est une chose, mais les avis sur les moyens d'y arriver peuvent diverger. Il faut laisser du souffle pour ne pas éteindre l'investissement qui pourrait être étalé sur plusieurs années. Je peux être d'accord si cela n'annihile pas l'effort nécessaire d'assainissement des finances publiques. Si on l'oublie, on va reporter cet effort sur les générations futures.

Une réunion du Comité de concertation se tiendra mercredi, je suppose que ce point sera débattu. Nous verrons si l'entente entre entités sera au rendez-vous. Il ne faut pas non plus oublier le niveau européen. La Communauté germanophone vient de se faire remonter les bretelles par l'Europe pour un dossier d'enseignement: la construction de bâtiments scolaires via un partenariat public-privé (PPP). L'Europe a requalifié l'opération. Cela me semble un mauvais signal.

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Je déploierai des arguments plus complets en débat budgétaire. Le Comité central, qui concentre les arguments du Pacte, déposera l'ordonnancement des voies et moyens, c'est-à-dire les priorités et les marges budgétaires, aux alentours de décembre.

Nous ne pouvons pas travailler aujourd'hui sur la base du *fine-tuning* qu'il présentera. Ce que vous dites est fondé, mais n'est pas basé sur une divergence d'appréciation, mais sur une relation temporelle différée. Nous attendons ces estimations à la mi-octobre, cela aurait facilité le travail budgétaire, mais nous sommes actuellement dans du provisionnel.

Votre exemple de la politique européenne est dramatique, car le modèle PPP pour les bâtiments scolaires était celui mis en exergue notamment par la Banque européenne et pour lequel les *benchmarks* donnaient l'impulsion. L'Union européenne vit une schizophrénie entre sa règle

comptable et budgétaire, et sa volonté de trouver des capacités d'investissement, y compris dans des associations avec le secteur privé. C'est absolument dramatique. Je pense que vous partagez mon point de vue.

Nous avons le devoir de sortir du nouveau carcan qui n'est plus seulement monétariste. Nous sommes entrés dans une ère européenne à la croissance extrêmement écornée pour de nombreux pays. D'après les derniers chiffres qui nous ont été transmis par le Bureau du Plan, le taux de croissance est de 1,2 % – il enregistre une diminution de 0,3 % par rapport au mois de juillet – et le taux d'inflation de 1,6 %: l'inflation faible dépasse le taux de croissance plus faible encore. C'est le pire cas de figure pour notre démarrage économique. Nous devons donner un coup de pied dans la fourmilière et trouver une voie intermédiaire entre le monétarisme strict et une forme de keynésianisme qui ne tient pas compte de la capacité d'emprunt. Or, je ne sens pas aujourd'hui la force de créer cette troisième voie qui est pourtant nécessaire.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je vous rejoins sur ce dernier point. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai attiré votre attention sur la prudence à observer. Comparaison n'est pas raison, mais nous ne pouvons pas ignorer ce qui s'est produit en Communauté germanophone et

simplement espérer que tout ira mieux demain. Il y a un gendarme européen qui n'a pas baissé les bras, bien au contraire.

Par ailleurs, je connais suffisamment votre intelligence pour savoir comment interpréter le report, même involontaire, au mois de décembre. Je comprends ce qui se passe. Personne ne met en doute l'excellence de ce Pacte, mais le cdH devra encore patienter pour y glisser ce qu'il pensait devoir y mettre.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à M. Rudy Demotte, ministre-président, de Mme Catherine Moureaux, intitulée «Stop CETA», de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Report des élections et aggravation de la situation en RDC», et de Mme Joëlle Kapompolé, intitulée «Sous-quotas de médecins en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h40.*